

Commerce Alimentaire



## Pourquoi voter FO ?

Parce que vous êtes notre préoccupation.

Parce que Force Ouvrière, dans la **branche des Fédérations de Commerce et de Distribution**, va de pair avec l'amélioration de votre pouvoir d'achat et de vos conditions de travail.

Pour en savoir plus sur les modalités et conditions de ces acquis, rendez-vous sur [www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)

## TEMPS PARTIELS

Grâce à Force Ouvrière, le minimum d'heures a été augmenté pour atteindre 26 heures et les coupures de temps de travail sont passées de 3h à 2h maximum.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

Force Ouvrière a obtenu que les salariés des très petites et moyennes entreprises aient le droit à une formation professionnelle équivalente à celle des salariés des grandes entreprises. Un accord, signé en 2012, a mis en place une instance d'évaluation et de veille. Il doit permettre aux salariés sans qualification d'obtenir un CQP, un diplôme ou d'acquérir des bases en français et mathématiques.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un accord signé en 2012 aborde les thèmes de la prévention et établit une réglementation, notamment en ce qui concerne les palettes (poids soulevé, etc.). Il contient également un plan sur les conditions de travail et la sécurité extérieure.

## PÉNIBILITÉ

Cet accord inclut les entreprises de moins de 50 salariés dans le champ d'application des normes en matière de pénibilité.

## GRILLE DE SALAIRE

Lors des négociations, Force Ouvrière a obtenu que la grille des salaires soit supérieur au SMIC. Ainsi, le niveau d'entrée actuelle se situe 5,00 € au-dessus du salaire minimum.

**Ces points sont des acquis sociaux obtenus par Force Ouvrière dans la branche des Fédérations de Commerce et de Distribution.**

## Qu'attendre de l'avenir ?

### Force Ouvrière s'engage :

- A renégocier et à renforcer les accords existant. A titre d'exemple, Force Ouvrière souhaite que les coupures de temps de travail des salariés à temps partiel puissent ne pas excéder 1 heure voire être supprimées.
- A revoir les classifications : **pour que les tâches et responsabilités soient payées à leur juste valeur.**



” Du 28 novembre au 12 décembre **VOTEZ FO** ,,  
Force Ouvrière **représente vos intérêts**



[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)